

**RÉSEAU
DES LIEUX
DE MÉMOIRE
DE LA SHOAH
EN FRANCE**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
LANCEMENT OFFICIEL**

MERCREDI 23 MARS 2016

Mercredi 23 mars 2016, pendant **la Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme**, a eu lieu le **lancement officiel du Réseau des lieux de mémoire de la Shoah en France**, en présence de la ministre de l'Éducation nationale **Najat Vallaud-Belkacem**, du secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire **Jean-Marc Todeschini**, du préfet **Gilles Clavreul**, et de **jeunes ambassadeurs de la mémoire**.

Ce réseau rassemble **onze institutions** adossées à un site historique et liées à l'histoire de la Shoah en France. Encourageant le développement des liens entre ses membres, le Réseau vise à promouvoir cette histoire à l'échelle nationale comme locale, contribuant à l'affirmation des valeurs républicaines et démocratiques, notamment dans la lutte contre toute forme de racisme et d'antisémitisme. Le Réseau s'appuie notamment sur de **jeunes ambassadeurs de la mémoire** originaires de différents établissements en France, qui s'engagent auprès de ces institutions dans une année de réflexions et d'actions.

Le mercredi 23 mars 2016, les jeunes ambassadeurs ont ainsi assisté au lancement du Réseau au ministère de l'Éducation et participé à un échange avec les représentants des différents lieux de mémoire, dont l'historien et avocat **Serge Klarsfeld**. Dans l'après-midi, ils étaient conviés au Mémorial de la Shoah pour suivre une visite guidée et rencontrer **Raphaël Esrail**, ancien déporté et résistant, président de l'Union des déportés d'Auschwitz. À l'issue de cette journée, un symbole de leur engagement leur a été remis. Ils le conserveront toute une année avant de le relayer à leurs successeurs.



Sur le perron du ministère de l'Éducation nationale. © Mémorial de la Shoah / Emmanuel Rioufol

Le Réseau des lieux de mémoire de la Shoah en France est placé sous le haut patronage de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et du secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense chargé des anciens combattants et de la mémoire. Il bénéficie du soutien de la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la Défense, de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, et de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Le Mémorial de la Shoah en assure la coordination et l'animation.

Pour suivre les actions du Réseau et des ambassadeurs de la mémoire, rendez-vous sur

ambassadeurs-memoire-shoah.org

#ambassadeursmemoire

#LieuxMemoireShoah

Contact : lieux@memorialdelashoah.org